



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération affichée Le 24 JUIN 2021	SGG Ordinaire COURRIER ARRIVÉ Le 24 JUIN 2021	du 17 JUIN 2021 Effectif du Conseil : 33 Présents : 19 Absents et Excusé(es) : 08 Procuration(s) : 06
---	--	---

N° d'ordre : 44/2021

Domaine d'intervention : 7.5/Subventions

L'an deux mil vingt et un et le Jeudi dix-sept du mois de Juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix juin, s'est réuni à huis clos dans le salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 10 Juin 2021.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. RUART Alex, 3^{ème} Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 6^{ème} Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 7^{ème} Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 8^{ème} Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 9^{ème} Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAINÉ Liliane ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. TABAR Patrice ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddy ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - M. PERAIN Franck ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - M. REJON Philippe ; - Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Adjoint (procurator donnée à M. André ATALLAH) ; - Mme RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint, (procurator donnée à M. MIRRE Jocelyn) ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Adjoint (procurator donnée à M. RUART Alex) ; - Mme LESTIN Léna (procurator donnée à M. PERAIN Franck) ; - Mme LACROIX Jenia (procurator donnée à Mme PAISELEY Yanetti) ; - M. GEOFFROY Luidji (procurator donnée à M. ISSA Jean-François), Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Mme PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; M. BROLIRON Jean-François ; - Mme MONGE Dunia, Conseillers Municipaux.

Les 19 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A DEMANDER UNE SUBVENTION
A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DANS LE CADRE DU
FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES.**

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la CAF a lancé un appel à projets 2021, dans le cadre du Fonds Publics et Territoires (FPT).

Ce dispositif « s'adresse aux collectivités qui, via leurs structures, sont en contact avec les familles, les enfants, les jeunes et développent des actions au plus proche de leurs besoins ».

Cinq axes sont priorisés :

1. **L'accueil des enfants en situation de handicap dans les services publics,**
2. **L'accès aux établissements d'accueil de jeunes enfants aux familles fragiles,**
3. **L'engagement et la participation des enfants et des jeunes,**
4. **Le maintien et le développement des équipements et services dans des territoires spécifiques et prioritaires,**
5. **L'appui aux démarches innovantes.**

Le financement demandé, en règle générale, complète ceux mobilisés dans le cadre des prestations de la CAF.

Il est à noter que l'ensemble des recettes octroyées ne doit pas atteindre 100% du coût total du projet et ne pas excéder 80% du montant total des opérations. Le projet peut être pluriannuel, mais doit toutefois bénéficier d'un co-financement.

Les dépenses éligibles peuvent concerner le fonctionnement et/ou l'investissement.

Plusieurs actions peuvent être proposées par une même structure.

Dans le cas de la Ville de Basse-Terre, les antennes concernées sont les crèches municipales pour des actions d'agrandissement des bâtiments, de réagencement, de confortement parasismique, de mise en conformité des offices et de renouvellement de l'ensemble du matériel logistique et pédagogique.

Ces opérations sont entreprises dans le but d'instaurer de meilleures conditions d'accueil et au plus grand nombre. A cet effet, l'augmentation du nombre d'enfants accueillis serait également envisagée.

Le Maire demande à l'assemblée de :

- **L'AUTORISER** à solliciter une demande de subventions à la CAF, dans le cadre du Fonds publics et Territoires (FPT) ;
- Lui **DONNER** tous pouvoirs pour mener à bien cette affaire.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

**DISPOSITIF DECISIONNEL
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;
CONSIDERANT l'appel à projets 2021, lancé par la CAF, dans le cadre du Fonds Publics et Territoires;
APRES en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE :

SOIT : 24 VOIX POUR, dont 6 procurations

(M. GUILLAUME Bernard; -Mme RODES Brigitte ; - M. BOYAU Alex ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LACROIXJenia ; -M. GEOFFROYLuidji)

1 ABSTENTION : Mme RENE-GABRIEL Murielle

ARTICLE 1 : D'AUTORISER le Maire à solliciter une demande de subvention à la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF), dans le cadre du Fonds Publics et Territoires (FPT).

ARTICLE 2. : DE DIRE que les crédits seront inscrits au Budget Principal de 2022.

ARTICLE 3. : DE DONNER au Maire tous pouvoirs pour mener à bien cette affaire.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Fait à Basse-Terre, le 21 Juin 2021



Le Maire,

André ATALLAH

Certifié exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le **24 JUIN 2021**

L'affichage et/ou la publication le **24 JUIN 2021**

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le

21 JUIN 2021



André ATALLAH

